

RESEAU
ROUTIER DEPARTEMENTAL

Prescriptions d'urbanisme
sur le routes départementales

Service aménagement:
Saint-Nazaire

	Catégorie	Marges de recul (en distance à l'axe de la voie)	Création d'accès
	RP1	Bâtiments sensibles au bruit: 100 m Autres bâtiments 35 m	Interdite
	RP2+RDL1	35 m	Interdite
	RDL2	25 m	Autorisée sous réserve de sécurité

Cartographie © Septembre 2024
Réalisation : Service Politiques et coordination
Fonds de carte : BD Topo® IGN, Scan25® IGN, Ortho2016® IGN
Source des données : Conseil Départemental de Loire-Atlantique
F:\EXPLOIT\Sig\DI0_PROJETS_ARCGISPRO\URBANISME\SRU\SRU_PROJET.aprx

